oréer le Syndicat de machines agricoles qui a été approuvé l'année dernière par le ministre de l'Agriculture précédent?

L'hon. M. Benson: La loi sur le crédit accordé aux syndicats de machines agricoles a été promulguée le 11 décembre 1964. A cette époque, la Société du crédit agricole a obtenu en vertu de l'article 82 de la loi sur l'administration financière, une avance de \$50,000 à titre de fonds d'exploitation, en exécution de la Loi sur le crédit accordé aux syndicats de machines agricoles. Des crédits ont été affectés à cette fin par le Parlement dans les derniers crédits supplémentaires de 1964-1965. Une nouvelle avance de \$75,000 a été consentie en juillet 1965. Cette avance devait être remboursée à l'époque où le Parlement affecte les crédits. En ce moment, nous affectons les crédits en sorte qu'elle puisse nous rembourser les \$75,000.

M. Rapp: N'est-ce pas là une perte d'exploitation?

• (5.40 p.m.)

L'hon. M. Benson: Non. On me dit qu'il n'y a que des chiffres provisoires à l'heure actuelle quant aux résultats financiers de toute l'année.

M. Peters: Le ministre a-t-il sous les veux les chiffres du montant prêté aux syndicats de machines agricoles, et le nombre de cultivateurs qui en ont profité?

L'hon. M. Benson: J'ignore le nombre de cultivateurs en cause, mais selon les prévisions, le chiffre d'affaires pour l'année financière 1966-1967 sera de 3 millions de dollars.

M. Alkenbrack: Le ministre est-il d'avis que les syndicats de machines agricoles maintiendront leurs opérations? Selon des rapports de l'an dernier et les réponses aux questions que j'ai posées, ils n'ont guère réussi. Le ministre serait-il en mesure de dire à la Chambre s'ils se maintiendront cette année?

L'hon. M. Benson: Je puis dire seulement ceci. D'après les notes qui m'ont été remises par le ministère de l'Agriculture, on lui prévoit un chiffre d'affaires de 3 millions de dollars pour l'année 1966-1967. Par conséquent, je présume qu'ils ne fermeront pas leurs por-

M. Alkenbrack: Selon les réponses aux questions que j'ai fait inscrire au Feuilleton l'automne dernier, l'Alberta a obtenu environ 75 p. 100 des prêts consentis. Le ministre pourrait-il nous dire pourquoi?

L'hon. M. Benson: Je ne saurais vraiment pas le faire. Je n'ai aucune analyse des opé-

de l'Agriculture. Si la question est soulevée quand le comité ou la Chambre étudiera les crédits du ministère de l'Agriculture, bientôt sans doute, je suis sûr que le ministre obtiendra une explication complète des fonctionnaires de la Société.

M. Alkenbrack: Le ministre pense-t-il que, le nouveau ministre de l'Agriculture ne venant pas de l'Alberta, les prêts seront désormais mieux répartis au Canada que l'an dernier?

L'hon. M. Benson: Monsieur le président, je ne saurais laisser passer ce commentaire sans répondre. Connaissant personnellement l'ancien ministre de l'Agriculture, je suis convaincu que son origine albertaine n'a eu aucun effet sur l'octroi de prêts à l'Alberta.

M. Kindt: Comme on a soulevé la question des prêts en Alberta, j'aimerais bien que le ministre puisse nous dire combien de prêts ont été consentis dans cette province. Le ministre a dit cet après-midi qu'il ne le savait pas, mais je ne crois pas que nous devrions adopter ce crédit sans obtenir de réponse à cette question.

L'hon. M. Benson: Comme je l'ai dit tantôt. nous étudions maintenant le dernier budget supplémentaire. Il ne s'agit pas du budget principal des dépenses pour l'année. Je me suit engagé à obtenir le renseignement. Je ne l'ai pas sous la main, et il faudrait que je l'obtienne du ministre de l'Agriculture. La société ne disparaîtra pas; elle va continuer à fonctionner. Les députés pourront poser toutes les questions qu'ils voudront à ce propos, j'en suis certain.

(Le crédit est adopté.)

LA PRODUCTION DE DÉFENSE

11e. Remboursement relatif au compte d'avances de l'Imprimeur de la Reine pour la valeur d'approvisionnements devenus désuets ou inutilisables, \$44,477.

M. Irvine: J'aimerais demander au ministre s'il sait de quels approvisionnements de l'Imprimeur de la Reine il s'agit dans ce crédit?

L'hon. M. Benson: Oui, j'ai le détail sous les yeux. Il s'agit d'un remboursement relatif au compte d'avances de l'Imprimeur de la Reine pour la valeur d'approvisionnements devenus excédentaires, désuets ou inutilisables et qui ont été déclarés à la Corporation de disposition de biens de la Couronne pour qu'elle en dispose. Le matériel est ainsi qu'il suit: Approvisionnements de matériel d'entrerations de l'organisme, qui relève du ministre tien-c'est-à-dire des pièces de rechange pour